

TABLEAU II (EXTRAIT).

Dépenses du Service indigène pour l'Exercice 1878.

Nos des Articles.	NATURE DES DÉPENSES	MONTANT	OBSERVATIONS
1	Liste civile.....	7,350 »	Comme aux recettes. Les sommes recouvrées, moins les remises à payer aux fonctionnaires chargés de la recette, sont versées, à la fin de chaque trimestre, entre les mains du gérant de la liste civile.
2	Direction des Affaires indigènes et Résidences.....	24,820 »	
3	Haute-cour tahitienne.....	9,200 »	
4	Chefferies.....	17,400 »	
5	Culte et instruction publique.....	27,620 »	
6	Police générale.....	38,580 »	
7	Canotiers et gardiens de chefferie.....	1,380 »	
8	Gérance de la caisse et remises aux percepteurs.....	8,330 »	
9	Pensionnaires.....	5,580 »	
10	Prime sur les frais d'arrestation et fourrières.....	10,500 »	
11	Produit des terres d'apanage.....	1,500 »	
12	Remises aux interprètes sur les droits de traduction et indemnité à l'interprète chargé des registres publics.....	2,300 »	
13	Part revenant aux membres des conseils des districts sur les affaires jugées par eux et sur les bornages de terres.....	250 »	
14	Frais d'impression et de reliure.....	1,000 »	
15	Vivres délivrés par ordre du Commandant ou du Résident aux Tuamotu.....	500 »	
16	Loyers du terrain des cavaliers d'escorte et du terrain Richmond.....	275 »	
17	Dépenses diverses.....	8,215 »	
	Total des dépenses.....	164,800 »	

Arrêté le présent budget des dépenses pour l'Exercice 1878 à la somme de cent soixante-quatre mille huit cents francs.

Papeete, le 31 décembre 1877.

Le Directeur des affaires indigènes,
Signé: Mce FEYZEAU.

Vu et approuvé :

Le Commandant p.i. Commissaire de la République,

Signé: A. D'ONCIEU DE LA BATIE.